

Communiqué de presse

08/10/2003

L'OPQIBI présente, pour la première fois, ses qualifications à BATIMAT

L'OPQIBI délivre des certificats de qualification aux prestataires d'ingénierie (ingénieurs-conseils, bureaux d'études, sociétés d'ingénierie, ...), afin de sécuriser les choix des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre.

La qualification OPQIBI : un instrument de confiance pour les maîtres d'ouvrage

Les qualifications OPQIBI **attestent des compétences** des prestataires d'ingénierie exerçant dans les domaines du bâtiment, de l'infrastructure, de l'énergie et de l'environnement (inclus : amiante, plomb, légionella, termites).

Elles ont pour objectif **d'aider les clients dans leurs recherches et leurs sélections de fournisseurs**. En effet, un maître d'ouvrage peut, dans un appel d'offres ou lors d'une consultation, demander aux candidats la ou les qualifications OPQIBI appropriées à l'objet du marché.

Selon **une enquête** réalisée en septembre 2002 par l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France), l'ATTF (Association des Techniciens Territoriaux de France) et l'OPQIBI ⁽¹⁾, près de 60 % des maîtres d'ouvrage publics demandent la qualification dans leurs appels d'offres et la considèrent comme un instrument de confiance dans la relation client-prestataire.

(1) Enquête réalisée, par courrier, auprès de 4200 ingénieurs et techniciens territoriaux

L'OPQIBI : un organisme indépendant et impartial

Un **fascicule de documentation AFNOR** (FD X 50-090) décrit les exigences que l'OPQIBI doit respecter pour garantir son indépendance et son impartialité. Ainsi :

- ☞ l'organisme est constitué sous forme d'association 1901, à but non lucratif
- ☞ tous les acteurs concernés par ses qualifications (clients, prestataires, institutionnels) sont représentés au sein de ses différentes instances
- ☞ les membres et instructeurs de ses comités de qualification sont reconnus pour leur éthique et leur compétence et agissent pour le compte de l'organisme à titre bénévole.

De plus, il dispose de **protocoles avec les pouvoirs publics** (ministères de l'Équipement, de l'Industrie et de l'environnement), lui conférant une mission d'intérêt général.

Un processus de qualification transparent et rigoureux

Une qualification est attribuée, **sur dossier**, au regard de critères objectifs permettant de vérifier la pérennité d'une structure, sa capacité à contracter, ses moyens et ses références attestées de clients.

L'ensemble des qualifications obtenues par une entreprise sont répertoriées sur un certificat unique.

D'une **durée de validité limitée**, ce certificat fait l'objet de **contrôles** périodiques et est renouvelable.

Les qualifiés OPQIBI en chiffres

Aujourd'hui, plus de **1 000 prestataires d'ingénierie** sont qualifiés par l'OPQIBI.

Leur chiffre d'affaires cumulé représente près de **3 Milliards d'Euros** (soit 60 % du CA de l'ingénierie française qualifiable).

Ils emploient **18 500 salariés** (soit 50 % de l'effectif total de l'ingénierie française qualifiable).

Information : www.opqibi.com ou 01.46.99.14.53

<p style="text-align: center;">Stand OPQIBI à BATIMAT Hall 7.2 n° M 27</p>
--

Contact presse :

Stéphane MOUCHOT
Tél. : 01.46.99.14.53 - Fax : 01.46.99.14.51
opqibi@wanadoo.fr